

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 9

Artikel: Les jurys du Concours des patois romands
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au «Conseil des patoisants romands»

Le *Conseil des patoisants romands* s'est réuni le 4 avril à Lausanne, sous la présidence du soussigné. Il a appelé à sa vice-présidence M. Henri Clément, de Fribourg, et au poste de secrétaire-caissier M. Oscar Pasche, d'Essertes (Vaud). M. Redard, n'ayant pu accepter son élection au Conseil, a été remplacé par M. Simon Vatré, de Vendlincourt (Jura bernois). Enfin, le nombre des membres a été porté de onze à douze par l'élection de M. Ernest Schulé, de Crans (Valais).

Les jurys du Concours des patois romands

ont été constitués comme suit (Neuchâtel et Genève n'ayant plus de patois) :

— Valais : MM. Maurice Zermatten, écrivain et professeur (président), abbé Georges Crettol, directeur de Châteauneuf, Alexis Franc, rédacteur de la « Feuille d'Avis de Monthey » ;

— Fribourg : MM. Léon Monney, secrétaire au Département de l'instruction publique (président, Père Calixte Ruffieux, Henry Python, chef de service au Département de l'agriculture ;

— Vaud : MM. Henri Nicolier, instituteur émérite (président), Maurice Chappuis, vice-président de l'AVAP, Albert Wulliamoz, ancien conseiller national ;

— Jura : MM. Adolphe Ribaud, avocat (président), Joseph Brahier, directeur de musique, Ali Rebetez, professeur, président de l'Emulation.

Ces jurys jugeront les travaux en patois (catégories A et B) de leur canton respectif. Ils sont représentatifs des principales variétés dialectales. Les travaux en patois de la Haute-Savoie et de la Vallée d'Aoste seront confiés au jury valaisan qui, suivant le cas, s'adjointra un juré savoyard ou valdôtain.

Quant au jury de la catégorie C (travaux en français sur le patois), il a été formé comme suit : MM. Ernest Schulé, rédacteur du *Glossaire* (président), Paul Aebischer, professeur d'Université, Pierre Chessex, directeur du Collège scientifique vaudois.

Les travaux en patois seront d'abord classés sur le plan cantonal ; pour les départager sur le plan romand, un jury intercantonal a été créé. Il sera composé des présidents des quatre jurys cantonaux (MM. Zermatten, Monney, Nicolier et Ribaud), sous la présidence de M. Schulé.

L'Association vaudoise des Amis du patois a été chargée d'organiser le grand Rassemblement des patoisants romands, qui se tiendra cet automne au Comptoir suisse de Lausanne, à l'occasion de la tenâblia vaudoise.

L'Association des patoisants valaisans, elle, s'occupera de mettre au point un projet d'insigne qui deviendrait la marque de reconnaissance pour tous les patoisants et amis du patois de la Suisse romande.

Chs Montadon.

N. B. — Précisons que M. Pasche est donc le secrétaire du *Conseil des patoisants romands*, alors que M. Helfer, lui, est le secrétaire du *Concours des patois romands*, dont le président est M. Fer-